

PV n°6 du 12 janvier 2026.

Membres présents : Mmes Cerrone , Lau
MM. Caubergh, Dardinne, Dheur, Draguet, Germay, Grignet, Halin, Joniaux, Lejeune, Lerousseaux et Schroyen
Invitée du CDA présente : Mme Joliet (Départements championnat, éthique et égalité des chances)
Invités du CP présents : M. Riga et Mme Lebrun (respectivement président et trésorière)

Le PV n°5 du 8 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

1. La réunion conjointe des trois comités CP - CJP - PARL-Lg est fixée au 9 février 2026

Cette organisation vise à favoriser un **dialogue constructif** sans confusion des rôles institutionnels.

Représentations prévues

- **Comité provincial (CP)**: Benjamin Riga, Martine Corbisier, Béatrice Lebrun.
- **Comité judiciaire provincial (CJP)** : Daniel Gustin, Bernard Lange, Geoffroy Masson.
- **Parlementaires liégeois** : Michel Halin, Claude Germay, Marcel Dardinne.

La réunion mensuelle des parlementaires liégeois est maintenue à la même date et se tiendra en parallèle.

2. Préparation de l'Assemblée Générale de mars 2026

L'Assemblée Générale de mars 2026 se tiendra à **Jambes**, dans les locaux de le **Colruyt group Academy**.

Les membres sont invités à transmettre **leurs propositions de modifications statutaires ou réglementaires pour le 1^{er} février 2026 au plus tard**, afin de permettre une analyse et une préparation adéquates.

3. Comité judiciaire provincial (CJP)

- Il semble que l'appel du CJP a été entendu et deux nouvelles candidatures ont été reçues au Secrétariat Général et suivant la procédure ad-hoc.
- Ne faudrait-il pas une formation ou une expérience juridique ? La question est posée...

4. Discipline – rencontres de jeunes

Si les **matches à huis clos** ne peuvent être appliqués aux **équipes de jeunes**, conformément à la législation de la Fédération Wallonie Bruxelles (présence obligatoire d'un adulte accompagnant les mineurs), la possibilité existe d'imposer des **rencontres sur terrain neutre** (ROI – Partie Juridique - Sanctions).

5. Arbitrage

- Une réflexion est relancée concernant la comptabilisation des arbitres pour leur **club d'origine** au niveau du PC1
- Paiement des arbitres : le sujet du mode de paiement des arbitres est remis en avant

6. Correctif –Facturation électronique – Peppol

Beaucoup de choses sont dites actuellement à propos du réseau Peppol et de la facturation électronique. Alors pour être clair, voici les obligations des clubs et de leurs ASBL :

Doivent s'inscrire sur le réseau Peppol, les ASBL qui :

- ont des déclarations TVA périodiques (mensuelles ou trimestrielles)
- bénéficient du régime de la franchise (chiffre d'affaires inférieur à 25.000 € HTVA)
- feraient appel à des marchés publics

Pour toutes les autres, sur base de l'article 44 du code de la TVA (exonération d'assujettissement), il n'y a pas d'obligation de s'inscrire sur le réseau Peppol et les factures, notamment de l'AWBB, peuvent toujours être reçues par mail classique.

Le point 4.10 du PV précité doit dès lors être **lu et interprété à la lumière de ces précisions**, la version initiale étant **partiellement erronée**.

7. Compétitions jeunes régionales

Il est constaté que :

- certaines équipes subissent des **défaites très lourdes**, y compris en catégorie Bronze
- cette situation est jugée **interpellante**.

La question de la **labellisation** est abordée. Monsieur **Raphaël Obsomer** est attendu afin de préciser l'impact réel de cette labellisation sur la compétition.

Via le groupe de travail qui a été mis en place, il nous revient qu'une nouvelle réforme du règlement du championnat régional jeunes pourrait être proposée lors de l'AG de mars. Certains s'inquiètent de ne pas avoir assez de temps pour en débattre avec l'ensemble des parlementaires voire les clubs.

8. Communication

- Nos PV reflètent fidèlement les échanges et **ne sont pas** “inventé”, contrairement à certaines affirmations.
- La réunion commune CP, CJP et Parlementaires s'inscrit dans une **volonté d'ouverture et de dialogue**.
- Monsieur Benjamin Riga apporte des précisions relatives à des éléments abordés lors de la réunion des clubs et insiste sur la nécessité de travailler ensemble dans un esprit constructif.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 février 2026 à la Maison des Sports.

La **réunion conjointe des trois comités** se tiendra le même jour à **18h30**, également à la **Maison des Sports**.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h00) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 18h30 pour les représentants des 3 comités ou 19h30 pour les autres).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur
Secrétaire – Rédacteur